

Tout propriétaire est de **plein droit** et obligatoirement membre de l'AFUL (cf. Art.2.1. des statuts)..

Tout propriétaire a donc des **devoirs** vis à vis de son cadre de vie et de son voisinage (P. ROSSI président CS2014).

<http://aful-les-patios.site.voila.fr/>

Ce numéro de mai est rédigé après la réunion du comité syndical qui s'est déroulée le 14 mai.

Vous trouverez dans les paragraphes qui suivent les faits marquants et autres informations qu'il nous a semblé nécessaire de porter à votre connaissance.

Nous vous souhaitons une bonne lecture

Appel de fonds

Malgré quelques oublis nous obligeant à faire des rappels, la réception des charges du mois d'avril s'est bien déroulée.

57 propriétaires ont choisi de régler la totalité des charges de l'année. Il reste donc 18 propriétaires concernés par les appels de fonds de juin et d'octobre.

La possibilité de « virer » directement sur le compte de l'AFUL a intéressé environ 25% des propriétaires.

Fuite d'eau

Nous remercions le propriétaire du 14, rue des mésanges d'avoir alerté la compagnie des eaux au sujet d'une importante fuite d'eau qu'il avait constaté. La réparation a été prise en charge par la SAUR et le terrain remis en état.



Nous souhaitons rappeler à cette occasion qu'il est **important d'informer également le Comité Syndical** lors de tout événement et de tout dysfonctionnement qui touche aux parties communes ou aux équipements gérés par l'AFUL (boîtiers Numéricable, ...).

Un nouvel éclairage plus efficace !

Le remplacement des lanternes d'éclairage est achevé.

Avec un peu de retard, l'entreprise CITEOS a terminé de remplacer les lanternes de nos 29 points lumineux.

Ce nouvel éclairage apporte plus de confort et de sécurité dans nos déplacements.

Pour mémoire, le montant de ces travaux s'élevait à 19500 euros.

Entretien du réseau d'eau usées

L'entreprise EAV a réalisé le 16 avril, « l'hydrocurage » préventif des principales conduites d'eaux usées. Cette prestation a permis de supprimer quelques racines et divers détritiques, notamment dans la quartier Pinsons-Roitelets. Nous remercions les propriétaires qui ont facilité l'intervention de l'entreprise, en présence de 2 membres du comité syndical, en facilitant l'accès aux regards qui sont implantés dans leurs jardins. Nous rappelons à cette occasion qu'il est indispensable que ces regards soient **visibles et accessibles en toutes circonstances**.

Les plans qui précisent l'emplacement des regards (servitudes) et du réseau général d'eaux usées et aussi des eaux pluviales sont en accès libres sur le site de l'AFUL. Nous restons à la disposition des résidents qui souhaitent une aide à la lecture de ces plans.

Voisins vigilants

Ce dispositif n'est pas à ce jour en application dans notre résidence.

Néanmoins, nous pouvons en appliquer le principe.

Il ne s'agit pas de mettre en place une milice, mais d'être attentif à toute circulation ou comportement suspects constatés dans notre environnement résidentiel.

Les Voisins Vigilants apprécient la convivialité, sont serviables, et savent être solidaires. C'est bien nous !

Plus d'informations sur : <http://www.voisinsvigilants.org/>



Elagage des arbres de la rue du berceau

La commission EV a rencontré sur place, la représentante de la mairie venue constater l'importance des travaux pour lesquels l'AFUL l'avait sollicitée avant les élections municipales. L'élagage, s'il était réalisé par l'AFUL, est estimé à plus de 7000 euros. La mairie avait émis un avis favorable pour prendre en charge cette dépense si le maire sortant était réélu. Le contact est donc repris !

Affaire à suivre

Taille des haies

Le Comité tient à rappeler aux propriétaires que les haies, d'une hauteur parfois « étonnante » doivent être taillées autant que nécessaire. C'est à dire lorsqu'elles débordent sur les parties communes (sentes, aire de loisirs, bassin de rétention) et en limites séparatives (coté voisins). Nous les incitons donc à bien vouloir réaliser ou faire réaliser ces travaux.

Travaux provisionnés à l'AGO du 14 mars 2014

Le Comité « planche » à la définition et au choix de l'emplacement des travaux qui ont été votés pour un montant de budget de 9500 euros (espaces verts - cadre de vie).

Tous les syndicats se réuniront prochainement afin d'entériner leurs propositions permettant ainsi de solliciter les entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Nota : Les plantations arbustives seront réalisées à l'automne afin de ne pas soumettre les végétaux à la sécheresse de l'été (garantie de reprise).

Fibre optique

Les études du prestataire SADE suivent leurs cours.

Sans aléas lors du déroulage des fibres, ORANGE devrait proposer les premiers contrats vers la fin de l'année.

Comptez environ 149 euros de frais d'accès (raccordement entre le coffret extérieur et le pavillon de l'abonné) + contrat d'abonnement fonction du type de prestations choisies.

Liste des e-mails

Le Comité est en possession de la quasi totalité des e-mails des résidents. Cela nous permet de respecter l'environnement en économisant sur le papier (appels de fonds, Patios *infos*, ...), mais également de vous contacter en cas d'anomalie dans votre parcelle ou ses abords.

Si vous y pensez, si vous le souhaitez, merci de nous informer lorsque vous changez de fournisseur d'accès !

A bientôt